

L'accompagnateur de randonnée équestre est le premier niveau d'intervenant en tourisme équestre. Il est, entre autre, formé pour initier les adultes et les enfants à différentes activités de plein air à cheval et possède les connaissances technique et théorique pour leur faire découvrir les plaisirs de l'activité en toute sécurité.

Le détenteur de la certification d'accompagnateur de randonnée équestre est un cavalier expérimenté qui possède toutes les compétences nécessaires pour diriger des promenades en sentiers balisés sur un territoire connu à proximité des services.

Objectifs de la certification d'accompagnateur de randonnée équestre

La certification d'accompagnateur de randonnée équestre permet au candidat de conduire :

- un groupe de huit (8) cavaliers ou moins pour des balades au pas pour une période de 4 heures ;
- un groupe de six (6) cavaliers ou moins pour des promenades aux 3 allures pour une période de 4 heures ;

La certification permet également au candidat :

- de servir à titre de serre-file lors des sorties à cheval d'un (1) à trois (3) jours maximum aux différentes allures.

Seuls les formateurs en équitation de plein air certifiés par Cheval Québec sont en mesure de dispenser le Programme de certification d'accompagnateur de randonnée équestre. Vous trouverez la liste des formateurs certifiés par Cheval Québec sur le site Internet <http://cheval.quebec/Formateur-en-plein-air-tourisme>

Habillement

Le candidat doit porter les vêtements sécuritaires pour la pratique de l'équitation d'extérieur :

- Le casque protecteur fabriqué à des fins exclusives pour la pratique équestre (équitation et attelage) et certifié aux termes des normes établies par l'un des organismes suivants : ASTM (*American Society for Testing Materials*) ; SEI (*Safety Equipment Institute, Inc.*) ; BSI/BS EN (*British Standards Institution*) ; EN (normes de l'Union européenne) ; AS/NZS (normes de l'Australie et de la Nouvelle- Zélande).
- La botte d'équitation ou le bottillon à petits talons est obligatoire.

Condition pour l'inscription à l'évaluation d'accompagnateur de randonnée équestre

Le candidat doit, au moment de son inscription :

- Être âgé de **16 ans ou plus** ;
- Être **membre de Cheval Québec** ;
- Posséder un **brevet de cavalier-randonneur de niveau V** ;
 - Le candidat qui ne possède pas le brevet de cavalier-randonneur de niveau V doit, pour s'inscrire à l'évaluation d'accompagnateur de randonnée équestre, avoir réussi les examens théoriques des brevets de cavalier-randonneur niveaux II à V et être recommandé par un formateur en équitation de plein air, suite à une évaluation pratique.
- Compléter le [formulaire d'ouverture de dossier](#) ;
- Acquitter les frais d'inscription de 295 \$ (taxes incluses).

Le candidat doit retourner le formulaire de demande d'ouverture de dossier, accompagné du paiement à l'attention d'Andréanne Carrière au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, H1V 0B2 ou par courriel à acarriere@cheval.quebec

Le candidat doit fournir, au moment de son inscription ou **au plus tard 2 mois** suivant son évaluation :

- Un **certificat valide de premiers soins humains** de 8 heures (minimum) ;
- Un **carnet de route** démontrant qu'il a pratiqué la randonnée équestre en sentier seul ou en groupe, pour une période de 100 heures. Il est souhaitable que le candidat ait effectué au moins une randonnée de deux jours consécutifs de type relais d'étape avec nuitée en camping, refuge ou chalet.

Le candidat doit, au moment de son inscription ou **au plus tard 2 mois** suivant son évaluation avoir complété un **stage** (100 heures) en immersion dans un milieu de travail correspondant (tourisme équestre) ou faire reconnaître toute expérience de travail jugée pertinente.

- L'évaluation du stage s'effectue par un formateur en équitation de plein air certifié dont le statut est à jour auprès de Cheval Québec. **Le cahier de stage** doit être complété et une note minimum de 70 % doit être obtenue pour authentifier la réussite. Le stage sert à mettre en pratique tous les apprentissages proposés dans les modules de formation, à acquérir des connaissances pratique et théorique nouvelles et de l'expérience de terrain dans le milieu touristique.

Un cahier du stagiaire (**STAGA**) est prévu pour permettre au formateur et au stagiaire d'être guidés au niveau de l'apprentissage des compétences à acquérir. Plusieurs étapes sont à prévoir :

- *Étape 1* : trouver un [formateur](#) et un [lieu de stage](#). Une liste est disponible auprès de Cheval Québec.
- *Étape 2* : demander le cahier du stagiaire et prendre connaissance du plan de formation.
- *Étape 3* : compléter le stage (100 heures) et rendre tous les rapports attendus de façon professionnelle au formateur, qui les fera parvenir ensuite à Cheval Québec.

Le candidat dispose d'un maximum de 2 mois après l'évaluation pour mettre en ordre son dossier sinon l'évaluation sera nulle et il n'obtiendra pas le certificat d'accompagnateur de randonnée équestre.

Préparation à l'évaluation

Le candidat doit détenir le brevet de cavalier randonneur niveau V et maîtriser les modules correspondants.

Pour se préparer à l'évaluation d'accompagnateur de randonnée équestre, le candidat doit également maîtriser les modules suivants :

- (GES1) : Gestion de randonnée équestre 1 : les balades et promenades
- (RIS1) : Gestion de risque en plein air 1 : les balades et promenades
- (ENT3) : Entraînement du cheval 3 : longe, liberté et longue guide
- (ANI1) : Animation et encadrement de groupe 1 : balades et promenades

Les modules peuvent être [achetés](#) auprès de Cheval Québec ou bien, être découverts en groupe ou individuellement durant des formations proposées par Cheval Québec ou encore, auprès des intervenants certifiés tout au long de l'année et partout au Québec. Ils sont la base des évaluations théoriques et pratiques des examens du Programme d'apprentissage de l'équitation de plein air de Cheval Québec.

Calendrier des évaluations

Cheval Québec organise deux évaluations annuelles pour la certification d'accompagnateur de randonnée équestre ; l'une au printemps et l'autre à l'automne. Les évaluations de Cheval Québec sont des occasions pour les futurs accompagnateurs de randonnée équestre de vivre une expérience unique de plein air à cheval en plus de rencontrer d'autres membres de la communauté équestre œuvrant dans le secteur du tourisme.

Les dates et lieux d'évaluation sont déterminés par Cheval Québec et inscrits au [calendrier](#) à la section certification. Les demandes d'ouverture de dossiers des candidats doivent être acheminées à Cheval Québec **au plus tard 2 semaines avant la tenue de l'événement.**

Un minimum de 4 candidats / jour est requis pour qu'une évaluation ait lieu. À défaut d'inscription suffisante, l'évaluation est reportée.

Lieu et commodités lors des évaluations

Les évaluations se tiennent obligatoirement dans un centre de tourisme équestre certifié [Équi-Qualité](#).

Le site doit comporter :

- Une infrastructure sécuritaire (normes Équi-Qualité) ;
- Un minimum de six (6) chevaux de randonnée possédant l'équipement de randonnée requis ;
- La possibilité de recevoir des clients lors de l'évaluation ;
- Un local pour l'examen théorique.

Les évaluateurs

Pour évaluer un accompagnateur de randonnée équestre, il faut compter sur deux évaluateurs dont un évaluateur externe. Le choix de l'évaluateur se fait selon les critères suivants et doit être approuvé ou délégué par Cheval Québec:

- L'évaluateur externe fait partie des formateurs de Cheval Québec dont le statut est à jour.
- Il est un formateur spécialiste de la randonnée en plein air.
- Il ne doit pas avoir de relation de proximité avec le futur accompagnateur

Déroulement général de l'évaluation

Le temps estimé pour une évaluation d'accompagnateur de randonnée équestre est de 2 h 30.

- 1 h est requise pour l'examen théorique.
- 1 h 15 est requise pour la préparation, la randonnée et le retour de randonnée, incluant 30 minutes de mise en situation (durant la randonnée, sous forme de questions ou de pratique).
- 15 minutes sont requises pour un « retour » (argumentation des choix face aux évaluateurs, etc.)

Le déroulement peut varier dans l'ordre, mais doit respecter les temps alloués.

L'évaluation théorique

Le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 70 % pour réussir l'évaluation théorique.

En cas d'échec, aucun remboursement n'est accordé et le candidat devra reprendre l'examen. Des frais de 50 \$ seront exigés pour la reprise d'un examen théorique.

L'évaluation pratique

Le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 70 % pour réussir l'évaluation pratique. En cas d'échec, aucun remboursement n'est accordé et le candidat devra attendre la tenue d'une autre activité de certification afin de reprendre l'examen pratique. Des frais de 200 \$ seront exigés pour la reprise d'un examen pratique.

Lors de l'évaluation pratique, le candidat peut être accompagné d'une personne qui connaît les procédures et les sentiers afin d'éviter des événements fâcheux (comme perdre le groupe) et pour ne pas induire un niveau de stress inutile au candidat.

Lors de l'évaluation pratique, le candidat devra, de manière générale :

		Connaissances spécifiques
Avant la randonnée	Matériel	S'assurer que les chevaux sont correctement sellés
		S'assurer que les chevaux sont prêts pour le départ
		S'assurer que tout l'équipement nécessaire à la sortie est disponible
		Reconnaître son parcours sur la carte
	Client	Prendre les informations sur les clients
		Accueillir les clients et donner les consignes de sécurité
		Expliquer les techniques de base pour la conduite d'un cheval
Pendant la randonnée		Interagir avec les clients et proposer de l'animation
		Faire un arrêt et mettre pied à terre pour ajuster l'équipement
		Vérifier régulièrement que les clients sont à l'aise sur les chevaux et s'assurer d'un déplacement du groupe sécuritaire
Au retour		Assurer la sécurité des clients lors de l'arrivée et de la mise à pied
		Aider les clients à descendre
		Attacher les chevaux
		Faire un retour sur la balade avec les clients
		Effectuer les soins aux chevaux

Le candidat devra également démontrer sa capacité à gérer des mises en situation telles que :

- Faire le nœud d'attache, le nœud de ligne, le nœud de chaise, le nœud de tendeur, etc. ;
- Faire des réparations de bases sur une rêne ou une étrivière ;
- Gérer une situation où un cavalier ne respecte pas les consignes ;
- Gérer une situation de crise liée à la sécurité des clients ;
- Gérer une situation de crise liée à la sécurité d'un cheval ;
- Gérer une situation où un cheval perd un fer.

Les mises en situation sont en lien avec les modules de Cheval Québec.

Les coûts

Le prix est basé sur les coûts afférant à l'évaluation, c'est-à-dire :

- Le salaire des évaluateurs présents ;
- La location de la salle pour l'examen théorique ;
- La location des chevaux du candidat et des évaluateurs pour la journée ;
- Les déplacements des évaluateurs ;
- Les frais administratifs.

Le coût de l'évaluation d'accompagnateur de randonnée équestre est de **295 \$ taxes incluses** pour la journée d'évaluation

Officialiser la réussite

Pour officialiser la réussite d'un candidat à l'évaluation d'accompagnateur de randonnée équestre, le formateur / évaluateur doit retourner au bureau de Cheval Québec, à l'attention d'Andréanne Carrière, 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal (Qc) H1V 0B2 :

- La fiche d'inscription à l'évaluation

Également ou **au plus tard 2 mois** après la date de l'évaluation :

- Le carnet de route signé par le formateur et / ou évaluateur ;
- Le cahier de stage signé par le formateur et / ou évaluateur ;
- Le certificat de secourisme humain (8 h).

À la réception de tous les documents complétés et signés, le candidat recevra par la poste un certificat officialisant sa réussite.

Coordonnées

Cheval Québec

Andréanne Carrière, Coordonnatrice des programmes

4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal (Qc) H1V 0B2

Tél. : 514 252-3053 / 1 866 575-0515 poste 3403, Téléc. : 514 252-3068, acarriere@cheval.quebec

Nouveauté

But : Protéger le cheptel équin québécois.

Vaccination

Un certificat de vaccination contre la rhinopneumonie (herpès virus) et l'influenza sera exigé pour chaque cheval participant aux événements sanctionnés et organisés par Cheval Québec (compétitions, évaluations dans le cadre des programmes d'apprentissage et de certification d'instructeur, événements, etc).

Le certificat de vaccination devra indiquer le nom officiel du cheval participant à l'événement, le nom de son propriétaire ainsi que la date d'administration de la 2^e injection dans le cas d'une primo-vaccination ou du dernier rappel. Cette date ne devra pas être de moins de 7 jours avant l'événement ni de plus de 6 mois. Une période de grâce de 21 jours supplémentaires est autorisée.

Anémie infectieuse des équidés (Coggins)

Un certificat valide de l'année en cours pour le dépistage de l'anémie infectieuse des équidés (Coggins test) est exigé pour chaque cheval participant aux événements organisés par Cheval Québec (compétitions, évaluations dans le cadre des programmes d'apprentissage et de certification d'instructeur, événements, etc).

Le certificat de vaccination contre la rhinopneumonie (herpès virus) et l'influenza ainsi que celui du Coggins test du cheval participant devront accompagner le formulaire d'inscription à l'activité organisée par Cheval Québec. Ces documents devront également être présentés au responsable du centre équestre le jour de l'activité.

Il n'est pas requis de fournir ces documents pour les chevaux participants qui sont résidents du centre équestre où l'activité a lieu.

L'hôte de l'activité est invité à prendre connaissance de l'affiche portant sur la biosécurité préventive concernant les maladies contagieuses du système respiratoire

Certificat de vaccination :

https://cheval.quebec/Download/ReglementSecurite/certificat_vaccination_cheval_individuel_printQ-i.pdf

Affiche de biosécurité :

https://cheval.quebec/Download/ReglementSecurite/affiche_biosecurite_rassemblement.pdf